

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

AMiO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

MAI
2014



70^e année - n°5 - mai 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



1^{er} mai

Solidarité de tous
les travailleurs

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Élections !
Et après... ?
P. 3



TSCG
Ratification du TSCG
Promesses non tenues
P. 6



AMiO
SPF Finances • Un avenir
pour le SPF Finances ?
P. 11

Campagne GACEHPA

Le GACEHPA est un mouvement qui a pour objectif de rendre l'avortement accessible à toutes les femmes dans de bonnes conditions en l'intégrant dans une politique de liberté d'accès à la contraception et à l'épanouissement sexuel.



Euromanif contre le dumping social

Nous étions plus de 50 000 manifestants, venus de toute l'Europe, qui, à l'appel de la CES, ont défilé ce 4 avril dans les rues de Bruxelles, exigeant une « nouvelle voie pour l'Europe », la fin des politiques d'austérité et du dumping social.



Plus de photos sur notre page Facebook

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Concours de pêche (étang à Velaines)

L'Amicale des Pensionnés organise **le 7 juin** un concours de pêche de 8h à 18h.

Mise : 50 €/équipe de 2 pêcheurs, repas chaud compris.

Maximum : 20 équipes

Date limite d'inscription : le 15 mai 2014

Renseignements : mardi de 14h à 16h.

Namur

Festivités 1^{er} mai

10h30 : Accueil, Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

- Meeting - Orateurs :
J. Thonon, secrétaire régional intersectoriel CGSP Namur,
M. Abdissi, président national CGSP-Cheminots,
A. Demellenne, présidente IW-FGTB et secrétaire fédérale FGTB,
G. Fays, secrétaire régional interprofessionnel FGTB Namur.
- Barbecue géant, ambiance musicale et animations.

Réservation :

- par téléphone : 081 72 91 43 ou 081 72 91 19,
- par mail : maryse.dussart@cgsp.be
aurore.dessy@cgsp.be

Journée pétanque

La Commission intersectorielle des Pensionnés et Pré-pensionnés de la CGSP vous donne rendez-vous pour une journée de pétanque **le 15 mai**, rue du Beau Vallon, 162 à Saint-Servais.

Inscription dès 9h.

Barbecue + dessert 12 €/personne.

Le paiement le 9 mai fait office de réservation.

Contact : Maria Pasquarelli 081/55 91 62 – 0476/36 68 88.



© Avec l'aimable autorisation de l'auteur.
« La Manifestation »
de My Hahn Hélène NGUYEN.

Élections ! Et après... ?

« Les syndicats ne doivent jamais être associés à un groupement politique ni dépendre de celui-ci ; autrement, ils ne rempliraient pas leur tâche et recevraient un coup mortel. Les syndicats sont les écoles du socialisme. Dans les syndicats, les ouvriers deviennent socialistes parce qu'ils y voient chaque jour, de leurs propres yeux, la lutte contre le capital. Les partis politiques, quels qu'ils soient, n'enthousiasment les masses travailleuses que passagèrement, pour quelque temps seulement, tandis que les syndicats les retiennent d'une façon durable, et ce sont eux seulement qui peuvent représenter un vrai parti ouvrier et opposer un rempart à la puissance du capital. La grande masse des travailleurs, sans distinction de parti, a reconnu que sa situation matérielle doit être améliorée. Si sa situation matérielle s'améliore, le travailleur peut se consacrer davantage à l'éducation de ses enfants ; sa femme et ses enfants n'ont plus besoin d'aller travailler à la fabrique ; lui-même peut exercer davantage son intelligence et prendre soin de son corps ; il devient ainsi, sans même s'en douter, socialiste. »

Réponse de Karl Marx au trésorier général des syndicats des métallurgistes allemands, publiée dans la revue Volksstaat, 17, 1869.

Voici une citation qui - exception faite de la division des rôles masculin et féminin qu'elle propose - garde, en un sens, toute son actualité près de 150 ans après avoir été écrite par Karl Marx. L'indépendance syndicale, que ce soit à l'encontre du pouvoir (économique ou politique) ou vis-à-vis des partis politiques, est en effet indispensable. Que ce soit par rapport aux partis qui participent à des coalitions ou des partis qui sont dans l'opposition, l'organisation des travailleurs, y compris de celles et ceux qui n'ont plus d'emploi, doit mener sa propre stratégie, ne pas aliéner sa liberté de critiquer et exercer son rôle de contre-pouvoir en toutes circonstances.

Mais l'indépendance syndicale ne veut pas dire neutralité, bien sûr. C'est à ce titre que la CGSP invite ses affiliés, et le monde du travail, à voter à gauche, à empêcher les partis de droite et d'extrême droite ou les partis qui veulent mener des politiques de discriminations à avoir des élus.

À la CGSP, comme à la FGTB, il y a des membres et des militants de sensibilités différentes : il y a des membres du PS, d'Ecolo, du PTB, de la LCR, du PC, du Mouvement de gauche, de Vega, du PSL. Il y a aussi, majoritairement, des membres et des militants qui ne sont pas membres d'un de ces partis et qui souhaitent l'unité des travailleurs.

La richesse de notre organisation est faite de cette volonté commune de défendre l'intérêt des travailleurs et d'exercer ce rôle de contre-pouvoir mais elle est faite aussi de la diversité des sensibilités des camarades qui la font vivre au quotidien. Le débat est riche et important mais il ne doit pas mener à la division des travailleurs, votons **à gauche assurément !**

Les combats ne vont pas manquer, ni d'ici les élections ni après les élections. Quel que soit le résultat des scrutins, les politiques d'austérité ne vont pas s'arrêter. Comparaison n'est pas raison, la majorité progressiste absolue en France mène une politique d'austérité et les organisations syndicales des services publics manifestent ce 15 mai à Paris. La défense de nos intérêts passe aussi par le combat au quotidien, y compris dans la rue, car nous n'avons d'autre moyen que de démontrer notre unité.

Votons à gauche, battons la droite et surtout l'extrême droite et luttons encore et toujours pour nos droits et nos conquêtes !

Quelle(s) fin(s) pour l'Europe ?

Le 4 février dernier, la CGSP wallonne a reçu, dans le cadre d'une journée de formation, Cédric Durand, coordinateur de l'ouvrage En finir avec l'Europe et Élisabeth Gauthier, membre du réseau Transform et également co-auteur de l'ouvrage Changer d'Europe pour faire le point ensemble sur la construction européenne, les difficultés et les questions stratégiques qu'elle soulève au sein des syndicats. Autant de balises bien utiles en cette période électorale.

Suite à la crise, l'Union européenne et le projet européen sont devenus une source de tensions et de réflexions majeures. Partant, cette évolution devrait induire un vif débat quant à l'attitude à adopter à l'égard de cette dernière. Au-delà du dogme européiste faisant de l'intégration européenne un mythe indiscutable et indiscuté, la construction européenne pose un problème de nature systémique à la gauche : un projet de gauche peut-il faire l'économie d'un affrontement avec l'Europe ? La sortie de l'Euro et la rupture avec l'Union européenne sont-elles une condition *sine qua non* d'une autre Union européenne ? Comment influencer sur l'Union européenne alors que la plupart des luttes restent nationales et ne se mènent pas ou rarement simultanément ?

La démocratie dévoyée

Les différents traités constitutifs ont emprisonné la politique économique dans des rets si serrés que les peuples n'ont plus le pouvoir de choisir leur avenir, c'est ce que Cédric Durand désigne sous le vocable de *césarisme bureaucratique*. Sous l'effet d'aubaine que représente la crise, l'Union européenne a procédé à une mise à distance de toute forme de contrôle démocratique et de responsabilité devant les peuples. L'UE a donc pris la forme d'un régime politique autoritaire, disposé à suspendre les procédures démocratiques en invoquant l'urgence économique ou financière. Cette évolution montre également deux cadavres et un revenant : les deux cadavres sont *l'europhisme* (l'Europe

comme phare de la civilisation) et *la souveraineté des peuples* (celle-ci ayant été sacrifiée par et pour l'oligarchie financière) et le revenant n'est autre que la montée en puissance des extrêmes droites.

Sortir de l'Europe/de l'Euro ?

Cédric Durand soumet l'idée d'une suspension du processus européen, une sorte de temps mort pour reconstruire à l'échelon national. Même si la désobéissance européenne et la sortie de l'Euro ne créent pas le changement, elles en sont néanmoins la condition incontournable. De plus, l'idée de la rupture est un préalable à poser qui indique l'installation d'un rapport de forces.

Pour Elisabeth Gauthier, la désagrégation de l'Union et la sortie de l'Euro ne sont pas nécessairement la réponse appropriée. En quoi l'écèlement de l'Euro serait-il positif ? La Grande-Bretagne n'est pas dans la zone Euro. Or, c'est un paradis néolibéral. La question de l'Euro n'est donc pas en tant que telle la solution. Autrement dit, il est erroné de penser que la destruction des institutions de l'Union européenne est la réponse pour la confrontation de classe. Par ailleurs, le *césarisme bureaucratique* mis en avant par Cédric Durand vaut aussi pour les États. La question qui se pose est de savoir comment les combattre partout. Pour le réseau *Transform*, il s'agirait préalablement de rechercher tous les leviers à actionner afin de modifier les rapports de force dans l'immédiat en espérant que la gauche parvienne dans un pays de l'UE à créer un moment

de rupture politique.

Cédric Durand plaide, lui, en faveur d'un temps mort, d'une suspension permettant un retour vers l'échelon national.

L'échelon national

Mais pourquoi cette volonté de repartir du national pour mieux rebondir ? Tout d'abord, Cédric Durand constate que la défense absolue et acharnée du cadre européen par la social-démocratie a entraîné l'abandon du terrain de l'opposition à l'extrême droite et cette dernière n'a eu aucun scrupule à piller des idées précédemment défendues par la gauche. En somme, devant ce terrain laissé en friche, elle s'empare des malaises mais n'en fait pas une lecture de classe.

Pour Cédric Durand, il est primordial de refuser la démission intellectuelle et politique qui consent à se laisser dépouiller de tout – Euro, critique de la finance et même lutte des classes – dès lors que l'extrême droite a mis le grappin dessus. C'est ce qu'il appelle la *ruse de la raison internationaliste* : un mouvement stratégique, pas un ralliement à la chimère de l'indépendance nationale.

Pour lui, le projet des gauches sociales serait d'abattre le cadre européen avec et par le biais de moments nationaux de rupture. Cette inclinaison est également influencée par l'absence de synchronisation des mouvements sociaux dans l'espace européen et ce alors que les classes dominantes sont autrement organisées à l'échelle européenne. Cette fragmentation géographique des

mouvements sociaux en Europe s'explique également par le fait que « *si la fabrique du politique est désormais européenne, cela n'implique pas pour autant que la vie politique elle-même le soit devenue* »¹. Cette ruse de la raison internationaliste ne garantit pas nécessairement un vernis progressiste aux politiques menées mais elle permettrait de définir d'abord des politiques économiques répondant à l'urgence de la situation politique.

Pour Élisabeth Gauthier, par contre, il importe avant toute autre chose de constituer « *un bloc historique capable de créer une nouvelle hégémonie pour imposer un véritable changement* »².

À quelle(s) fin(s) ?

Les questions qui requièrent une réponse immédiate sont bien évidemment multiples. Le plein-emploi par le financement public, un plan d'investissement pour la sobriété énergétique, des circuits productifs courts (une sorte de *New Deal* pour la transition écologique), la soumission de la finance et un moratoire sur les dettes, leur audit et leur éventuelle annulation partielle ou totale : ces seules pistes impliquent une rupture avec les institutions de l'Union européenne.

En outre, le « *financement public d'un plan massif de création d'emploi dans les secteurs où les besoins sociaux sont les plus forts et les gains de productivité les plus faibles (éducation, santé, environnement, logement, qualité de vie, loisirs, agriculture de proximité)* »³ constituerait à la fois une réponse à l'urgence sociale et une sortie du productivisme.

Conclusions provisoires

De tout ceci, il ressort indubitablement que « *la refondation de l'Europe n'apparaît plus comme un horizon lointain mais comme une question d'actualité* »⁴ et que, dans ce cadre, la rupture n'est pas une fin en soi mais pourrait s'avérer être un moyen indispensable.

Est-il exagéré de dire que l'Union européenne constitue en quelque sorte un bain révélateur de certaines impasses actuelles : crise de la social-démocratie, crise de la démocratie, faillite et surdité des élites, question du rapport au politique ?

Cédric Durand



Élisabeth Gauthier



Concernant la construction européenne, un triple choix se profilerait à l'horizon : faire une croix sur le processus européen ou se lancer à long terme dans une sorte de planification fédératrice (grands travaux, harmonisation par le haut, etc.) afin de contrer les dérives autoritaires actuelles de l'UE (c.-à-d. changer le cadre de référence sans sortir du cadre) ? La troisième voie souhaiterait, au vu des rapports de force actuels, freiner la poursuite du processus de fédéralisme puisque celui-ci, à l'heure actuelle, ne peut que renforcer des institutions favorables aux ajustements structurels.

Ce débat polémique et pédagogique a permis de poser de véritables questions sur les valeurs de cette Europe à construire et les moyens politiques nécessaires à cette fin. En somme, un débat autour des choix de société dans

laquelle nous voulons vivre (voulons-nous tous vivre dans une société inféodée au joug de la prétendue concurrence libre et non faussée ?)

Un débat où une question en ouvre une autre mais n'est-ce pas là un des principes constitutifs de la formation ?

Retrouvez cet article, dans une version plus développée, sur le site de la CGSP wallonne : www.cgspwallonne.be

1. Cédric Durand, Razmig Keucheyan, *Désobéir à l'Union européenne*, Regards, 7 janvier 2014.
2. Élisabeth Gauthier, Marie-Christine Vergiat, Louis Weber, *Changer d'Europe*, Éditions du Croquant, Brignais, 2013, p. 89.
3. Cédric Durand, *L'embarras européen*, in *La Revue des Livres* n°14, nov-déc. 2013, p. 6.
4. Élisabeth Gauthier, Marie-Christine Vergiat, Louis Weber, *op.cit.*, p. 95.



Ratification du TSCG – Promesses non tenues

En signant le TSCG malgré les nombreuses protestations de la FGTB wallonne, le Parlement fédéral s'était engagé à consulter les syndicats sur les modalités de transposition en loi belge qui auraient permis d'atténuer quelque peu les effets désastreux de ce Traité. Malgré les promesses, il n'en a rien été !

Le 2 mars 2012, les chefs de gouvernements de 25 États membres de l'UE ont signé le TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance). Les États concernés ne peuvent dorénavant présenter un budget dont le déficit est supérieur à 0,5 % du PIB. C'est la « règle d'or » !

Si le déficit dépasse 3 %, des sanctions automatiques (sous forme d'amendes) seront réclamées par la Commission européenne. Les sanctions prévues sont de 0,1 % du PIB, soit, pour la Belgique, environ 400 millions d'euros ! Les États doivent, en vertu de ce Traité, inscrire ces principes dans leur constitution ou dans une loi à portée équivalente.

Dès avril 2012, la FGTB wallonne a commencé à alerter la population et le monde politique sur les dangers que représente le TSCG à tous les niveaux : budgétaire, social, économique et démocratique. Au-delà des arguments justifiant le refus d'un tel Traité, la FGTB revendiquait l'organisation d'un débat public national et, au minimum, une audition au niveau des Parlements avant que ceux-ci ne ratifient le Traité.

Chronique d'une sourde oreille

Ce fut la sourde oreille ! Malgré de nombreuses interpellations, les Parlements ont systématiquement refusé d'auditionner les syndicats, à l'exception de l'audition organisée par des représentants des Parlements wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà des arguments habituels en faveur du Traité (« ça ne change rien », « ce serait trop dangereux de ne pas le voter » ...), un argument et une promesse reviennent systématiquement : c'est la transposition du TSCG dans la loi nationale qui est importante, car c'est là qu'il y a des marges de manœuvre à exploiter pour limiter le caractère néfaste du

Traité (pour la définition des déficits structurels, pour l'immunisation de certaines dépenses sociales, pour l'exclusion de certaines dépenses d'investissements dans le calcul du déficit). C'est donc dans ce cadre que des auditions devront avoir lieu. Les organisations syndicales obtiennent donc à plusieurs reprises (notamment du PS et d'Ecolo) la promesse qu'elles seront consultées lors de la phase de transposition, afin de voir comment intégrer au mieux des éléments restreignant les effets du TSCG.

Le 7 mai 2013, en Commission des Relations extérieures du Sénat, M. Mahoux (PS) déclare que son « groupe votera le projet, mais insiste fortement sur le fait que cette traduction en droit belge devra faire l'objet d'une large discussion [...] avec les interlocuteurs sociaux ».

Le 5 juin 2013, la Commission des Relations extérieures de la Chambre rejette la demande d'audition de la FGTB wallonne et de la CSC francophone même si « *Christiane Vienne (PS) annonce que son groupe sera particulièrement attentif aux modalités de transposition de la « règle d'or » en droit belge et demande que l'on procède dès lors à une large consultation des interlocuteurs sociaux au moment de cette transposition* ».

Aucune promesse tenue !

La transposition du TSCG se concrétise via la conclusion d'un accord de coopération entre l'ensemble des parties concernées. C'est au sein de ce texte que des mesures « aménageant » les effets du TSCG auraient dû figurer, comme par exemple la possibilité de déroger au critère de déficit excessif en fonction de situations particulières, etc.



L'accord de coopération en question a été signé le 13 décembre 2013, avant même sa ratification. Et aucune des dispositions qui auraient pu amortir les conditions drastiques du TSCG n'y figure. Il entérine le Traité en tant que tel sans utiliser le moindre élément contenu dans celui-ci qui aurait permis, par exemple, de définir les conditions exceptionnelles dans lesquelles le pays pourrait ne pas respecter la règle d'or sans être sanctionné. L'ensemble des dispositions du Traité est transposé sans autre forme de procès.

Quels qu'aient été les engagements pris d'intégrer des éléments « sociaux » dans le texte vis-à-vis notamment des organisations syndicales, force est de constater qu'aucun n'a été tenu. De toute évidence, l'accord de coopération, qui organise effectivement la transposition, est scellé et ne peut plus être modifié !

Finalement, aucune consultation n'a été effectuée pour la transposition du TSCG. Et la situation semble complètement bétonnée quant à une modification, même minime, de l'accord de coopération. Le TSCG sera transposé en tant que tel, avec l'ensemble des mesures d'austérité qu'il génère, dans le droit belge !

La FGTB wallonne interpellera les parlementaires fédéraux et wallons pour dénoncer cette méthode, et les appellera à voter contre le décret ou la loi d'assentiment lorsqu'ils leur seront soumis, en réitérant la demande d'une réelle consultation concernant la transposition du TSCG. ■

Service minimum

Hasard du calendrier ou opportunisme électoral, deux instances politiques belges se sont prononcées la même semaine sur l'instauration d'un service minimum dans les transports publics. Si du côté fédéral, le Sénat a entériné le texte concernant la SNCB, du côté bruxellois la majorité appuyée du SPA a rejeté la proposition de service minimum et du remboursement des usagers lors de grèves dites sauvages à la STIB.

Revendication vieille comme le monde

Tout d'abord, faut-il vraiment s'étonner de voir ressurgir ces projets de loi en période électorale ? Le service minimum a, faut-il l'avouer, beaucoup de popularité auprès de la population qui se sent souvent « prise en otage » par les grèves « sauvages » dans les transports. Il faut dire que les médias accentuent ce sentiment via l'angle choisi pour traiter des actions de grève. Partout en Europe, l'instauration d'un service minimum est remise sur la table de manière récurrente. Même si le texte a peu de chance d'aboutir en raison de la proximité des élections, c'est tout de même un signal que l'idée fait son chemin dans la tête de certains élus vraisemblablement déconnectés de la réalité.

Toi tu montes, toi tu ne montes pas !

Le service minimum représente un danger pour les usagers. Les risques de bousculades sont déjà bien réels en temps normal, quels seront-ils avec moitié moins de véhicule et davantage d'agacement des usagers ? Agacement accentué par les tentatives infructueuses de monter dans les quelques bus qui roulent à l'heure de pointe.

De plus, qui pourra ou non monter dans le bus, le métro ou le train ? Va-t-on créer des passe-droits ? À Québec, où cette mesure existe déjà, certains partis réclament que 80 % des transports soient opérationnels ; le service minimum mis en place n'étant jamais suffisant. Par ailleurs, avec une telle restriction du droit de grève, le pouvoir de négociation des syndicats est fortement réduit voire inexistant. Mais n'est-ce pas là le vrai objectif (masqué) poursuivi par d'aucuns ?



Service maximum

En France, la SNCF avait reconnu en 2007 que 70 % des dysfonctionnements rencontrés par les usagers étaient dus à la gestion interne et que sur 6 000 incidents ayant mené à des annulations ou retards de train, à peine 2 % résultaient de mouvements sociaux. La plupart des incidents arrivent, en France comme en Belgique, en raison des coupes budgétaires dans les services publics de transport. Rappelons qu'on vient d'y pomper 22 milliards dans les services publics pour combler le déficit de l'État. Un secteur aussi primordial que les transports des personnes ne devrait-il pas être une priorité dans les budgets de l'État ? Les travailleurs des transports publics ne font pas grève parce qu'ils ne veulent pas travailler, ils font grève car il leur devient tout bonnement impossible de rendre un service correct et de garantir la sécurité au vu des diminutions budgétaires qui leur sont imposées. Diminutions qui transforment déjà le service rendu en un service... minimum. Ils font grève pour qu'on instaure au quotidien un service maximum dans les transports, ils font grève pour nous tous, et il serait temps que les médias mettent ce point de vue en avant.

Grève symbolique ?

Si comme le prévoit le projet de loi concernant la SNCB voté au Sénat, en cas de grève dite « sauvage », des financements pourraient être supprimés, peut-on encore réellement parler de droit de grève ?

La logique qui oppose le droit des usagers à pouvoir se rendre au travail au droit de grève est une vision dangereuse du droit qui participe à l'individualisation de la société. Une grève qui ne fait pas vague, qui ne crée pas d'embarras ce n'est pas une grève. Les syndicats en ont conscience, faire grève n'est jamais une décision prise à la légère. Mais, face à un patronat de moins en moins enclin à négocier, la grève reste aujourd'hui l'ultime moyen de pression dont disposent les syndicats pour faire entendre la voix des travailleurs. C'est grâce à elle que nous avons conquis les droits dont nous jouissons aujourd'hui, y compris celui d'avoir accès à des services publics de qualité. En outre, apporter une réponse simpliste, démagogique et irréalisable à la colère des usagers ne témoigne-t-il pas à tout le moins d'un service minimum de l'action politique ? ■

Retrouvez cet article, dans une version plus développée, sur le site de la CGSP wallonne : www.cgspwallonne.be

1^{er} mai à Bruxelles - Plus forts ensemble !

Meeting militant – CGSP place Fontainas – 13h45

C'est sous la présidence de Jean-Pierre Knaepenbergh, secrétaire général de l'IRB, que se tiendra le meeting militant du 1^{er} mai. Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB-Bruxelles ; Jef Baeck, président des Mutualités socialistes du Brabant et Yvan Mayeur, bourgmestre de la Ville de Bruxelles y prendront successivement la parole au sujet des enjeux politiques et sociaux. À trois semaines des élections, nous ne manquerons pas de rappeler ce que les citoyens travailleurs bruxellois attendent des partis de gauche.

On rejoindra ensuite la place Rouppe en cortège avec la fanfare *Jour de Fête*.

Tout autour de la place, les nombreux stands du village solidaire vous accueilleront pour un moment de militance ou de convivialité.

Animations et concerts gratuits – place Rouppe – dès 13h

Rokia Traore en concert

En tête d'affiche des concerts de cette 21^e édition, la Fête du 1^{er} mai de la FGTB de Bruxelles et de la FMSB a invité une artiste remarquable par son talent et sa personnalité subtile et engagée : Rokia Traore.

Son pari est de jouer une musique authentique et innovante sans succomber aux effets de modes.

Ce qui ajoute au charme et la spécificité de ses chansons, c'est qu'elle a créé sa propre langue, tel un idiome musical jailli d'une source parfois mystérieuse et qui touche au cœur !

The Experimental Tropic Blues Band

Une énergie brute et pure sur scène comme dans ses albums. Un mélange détonnant de rock et de blues. Les Tropics sont un concentré d'ardeur bien de chez nous puisqu'ils viennent de Liège !

Chicos y Mendez

Gagnant de la deuxième édition du concours *Working Class Live*, le groupe bruxellois Chicos y Mendez nous livrera un vibrant concentré de reggae/ragga, de consonances latinos et de musiques du monde.

Il y aura également de nombreuses animations de rue.

La fin de la fête est prévue à 20h.

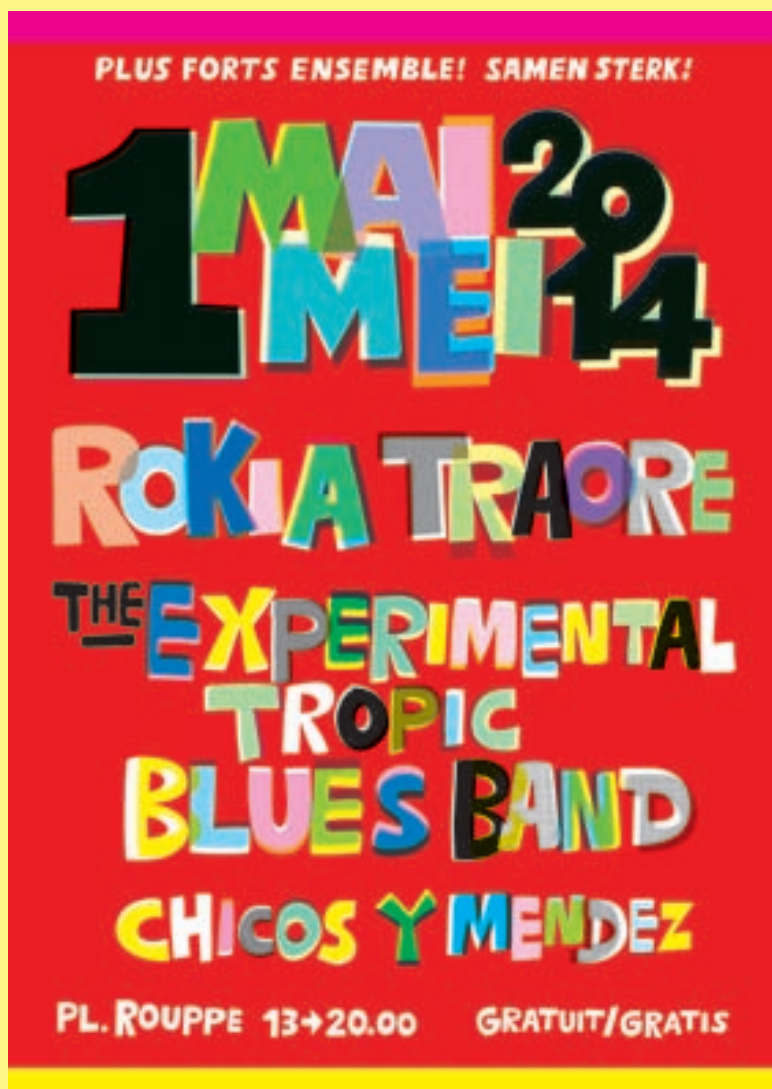
Plus d'infos

www.brusselsmaydayfestival.org

www.fgtbbruxelles.be

www.abvvbrussel.be

Tél. 02 552 03 57



Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be





L'année de tous les dangers !

En cette veille d'élections multiples (pour les distraits qui l'ignoraient encore, nous voterons le 25 mai prochain pour élire nos députés européens, fédéraux et régionaux), il nous semble utile de rappeler certains faits marquants de la législature écoulée et les enjeux des scrutins à venir.

Durant ces quatre dernières années, les mesures d'austérité prises précédemment ont été au niveau de la Fonction publique poursuivies. Ainsi les départs naturels de personnels n'ont été remplacés que très partiellement et encore dans certains niveaux seulement. Les carrières fédérales ont été revues à la baisse avec un allongement de la carrière pour obtenir le traitement le plus élevé d'un grade ou d'une classe. Les pensions du secteur public ont été profondément remaniées avec toutefois pour les agents les plus âgés des mesures transitoires qui ont quelque peu atténué les effets néfastes.

Mais nous avons également évité les sauts d'index, l'arrivée d'intérimaires dans la Fonction publique, le service minimum, pourtant voulus par certains, même au sein de la majorité sortante.

Quels enjeux ce 25 mai 2014 ?

Ils sont de taille, ne serait-ce que car pour la première fois nous allons renouveler tous les parlements en même temps, et que durant 4 ans nos choix se répercuteront dans chacun des trois niveaux de pouvoir.

Pour celles et ceux qui penseraient que nous avons connu la pire, que la crise est derrière nous, elles et ils se trompent. Si en Belgique nous avons relativement mieux résisté, c'est grâce entre autres au maintien de l'indexation automatique des salaires, à des services publics qui continuent de permettre un accès universel à des services fondamentaux comme l'enseignement ou les soins de santé. C'est grâce à notre Sécurité sociale !

Toutefois, nous devons être vigilants à ce que cette sécurité sociale soit maintenue par un financement suffisant et ce ne sont pas les propos tenus par la droite, qui considèrent les retenues de sécurité sociale comme une charge pour les entreprises, qui sont faits pour nous rassurer.

Camarades, la Sécurité sociale appartient aux travailleurs et allocataires sociaux, il s'agit de votre conquête, ne per-

mettez pas au patronat et à ses représentants de la mettre à mal, sous peine de subir un recul social de plus de 50 ans.

Seules des politiques progressistes pourront nous tirer définitivement de cette crise que les travailleurs et allocataires sociaux n'ont pas voulue, mais qu'ils subissent de plein fouet.

L'exemple français est à ne pas suivre. Les électeurs français qui ont voté à gauche le 6 mai 2012, déçus de Nicolas Sarkozy et de sa politique, ont deux ans plus tard décidé de sanctionner François Hollande en votant à l'extrême droite, déçus également par la politique menée. Mais y a-t-il vraiment une différence entre les deux ? Pas certain, car le choix de ces deux dirigeants, est de ne rien changer, de rester au centre afin de ne heurter personne. C'est pour nous le choix de la médiocrité politique, qui ne peut fonctionner que dans un contexte de prospérité où tout va bien... mais on en est très loin !

Conclusion, le peuple se détourne de la politique, ne vote plus ou pire part vers les extrêmes, rarement par choix, le plus souvent par écœurement.

Pourquoi citer la France, parce que ce pays vient de faire un virage à droite, très à droite à l'occasion des derniers scrutins locaux. Et que chez nous en Belgique, chacun qui s'estime mécontent de nos gouvernants, ne prendra pas nécessairement conscience des conséquences d'un tel geste électoral.

En Belgique, le danger vient également de droite, cette droite qui, si elle n'est pas extrême, prône le repli sur soi, la réussite individuelle, qui n'a que faire de la solidarité interpersonnelle et de la suppression des inégalités sociales.

Cette droite qui va jusqu'à prôner l'indépendance qui devrait amener la prospérité au détriment de la solidarité.

Si le gouvernement actuel n'est pas suffisamment à gauche pour certains, rien ne sert de voter à droite, encore moins à l'extrême droite pour corriger la politique.

Au contraire, il est plus que primordial de renforcer la gauche, en sachant bien qu'il faudra être patient et confiant car cela nécessitera encore de longues années pour pouvoir sortir de cette crise que nous vivons depuis 2008. Si nous voulons y parvenir le plus vite possible, ce n'est pas en adoptant le repli sur soi mais bien tous ensemble au nord comme au sud.

***Votons utilement
à gauche ce 25 mai,
avant qu'il ne soit
trop tard !***

R. Vansaingele

COMITÉ B

Effets inattendus de l'évaluation « Bogaert »

L'évaluation « Bogaert » donne une autre dimension à la chasse à l'entrepreneur fraudeur !

Il est sans doute prématuré de vouloir se forger une opinion générale sur le cycle d'évaluation qu'Hendrik Bogaert a initié dans la Fonction publique. Selon ses dires, la liaison de l'évaluation à la carrière doit donner au fonctionnaire exceptionnellement ambitieux et motivé des perspectives d'évolution plus rapide dans sa carrière. Et pourtant, les informations qui nous reviennent du terrain, nous font froncer les sourcils.

Comme vous le savez, les objectifs sont fixés lors de l'entretien de planification. En fin de parcours, le fait d'avoir ou non atteint les objectifs se reflètera dans une des quatre mentions d'évaluation. C'est dire s'il est primordial de bien s'entendre sur les objectifs lors de l'entretien de planification.

Et c'est là que le bât blesse. Il nous revient de plusieurs SPF que les objectifs repris dans l'entretien individuel de planification, ne font pas l'objet d'une négociation mais qu'ils sont en quelque sorte dictés.

Lorsque l'évalué souhaite faire acter des remarques, il lui est conseillé de ne pas le faire en raison des conséquences fâcheuses qui pourraient s'ensuivre pour l'intéressé.

Certains membres nous ont déjà signalé avoir été mis sous une telle pression lors de l'entretien de planification qu'ils ont tout simplement signé sans avoir négocié. À noter qu'en pareil cas, il est préférable de se faire assister par un délégué syndical.

Dans certains SPF, il aurait été clairement signifié que la mention « exceptionnel » ne sera pas délivrée. Au SPF Économie, plusieurs membres se

sont plaints après avoir entendu que la mention « exceptionnel » ne serait attribuée sous aucun prétexte. Nul doute qu'en cette matière, Hendrik Bogaert a grugé les fonctionnaires, l'octroi de la mention « exceptionnel » étant par définition elle aussi exceptionnelle, qui plus est elle induit un surcoût (impayable) pour les enveloppes de personnel et n'a rien à voir avec une accélération de carrière pour le fonctionnaire super-dynamique.

Au SPF Emploi&Travail, il a été dit aux inspecteurs sociaux que, pour répondre à la mention « répond aux attentes », ils devaient viser une régularisation de 250 000 euros par an. S'ils n'atteignent pas les 50 000 euros, soit le coût d'un inspecteur, ils seront gratifiés de la mention « à améliorer ». La somme de 250 000 euros serait une moyenne des montants récupérés par tous les inspecteurs sociaux au cours de l'année écoulée, ce qui ne veut pas dire que chaque inspecteur soit capable d'atteindre cette moyenne et, pourtant, il s'agit d'un des critères imposés lors de l'entretien de planification.

Nous ne nous prononcerons pas sur le côté réaliste ou non de ce critère. Mais, ce qui est certain, c'est que la pression sur les inspecteurs s'est considérablement accrue et que leur seule préoccupation sera désormais de faire du chiffre. Et ce, d'autant plus que l'évaluateur doit veiller lui aussi à ce que ce chiffre soit atteint.

On est en droit de se demander quelle régularisation il faudra effectuer pour obtenir la mention « exceptionnel ». La seule chose que prévoit l'AR, c'est qu'il faut non seulement atteindre ses objectifs mais qu'il faut aussi les dépasser.

Certains inspecteurs se demandent à juste titre quel est le chiffre qu'il faudra réaliser pour décrocher un « exceptionnel » : 500 000 euros, 1 000 000 euros ou plus ?

Les avis sont partagés. Mais, pour d'aucun, il semble que cela soit un défi. La lutte contre la fraude sociale revêt une dimension supplémentaire, à savoir une progression plus rapide dans la carrière, la récompense telle que la prévoit Bogaert dans sa politique du personnel. Poussé dans le dos par la perspective d'une carrière plus rapide, l'inspecteur exceptionnellement ambitieux et motivé sera sans doute davantage disposé à y mettre le paquet. Que cela s'accompagne réellement d'une accélération de la carrière, Hendrik Bogaert ne s'en soucie guère.

Sans doute cela ne l'a-t-il jamais effleuré, mais la carrière qu'il a imposée aux fonctionnaires donne d'un seul coup une autre dimension à la chasse à la fraude sociale, dans les PME et chez les indépendants.

À coup sûr qu'ils en ont été avertis ou alors s'agirait-il de la xième erreur d'appréciation de leur collègue entrepreneur Hendrik Bogaert ?

Nous appelons les membres à partager leur expérience en matière de cycle d'évaluation avec leurs délégués. Toutes les informations sont utiles et bienvenues.

Nul doute que nous reviendrons sur le dossier « Évaluation ».

J.-P. Van Autrève

SPF FINANCES

Un avenir pour le SPF Finances ?

Alors qu'il s'appelait encore Ministère des Finances, le SPF Finances manquait peut-être de matériel mais il brillait par les compétences de son personnel. Si, dans les grands centres, certains services souffraient peut-être de pénurie voire surtout d'un important turn-over du personnel, la formation de base était bien charpentée et la formation permanente approfondie et minutieuse.

Une vraie épine dans le pied de certains. Reynders, dès son arrivée, renversa la vapeur. Il affubla les services de tâches nouvelles sans engager du personnel en plus. Il suffit de penser à la défense de dossiers fiscaux devant les tribunaux ou le traitement des pensions alimentaires impayées. La réforme, initiée sous Maystadt pour améliorer le contrôle des entreprises, a été stoppée. Et, à tout cela, est venue se greffer une nouvelle restructuration dont la préparation a pris un temps infini et dont l'exécution définitive se fait toujours attendre. Pour encadrer celle-ci, il fallut extraire un millier d'agents des services opérationnels.

Ce qui, en revanche, a bel et bien été orchestré, c'est le dégagement de personnel. La CGSP avait tiré le signal d'alarme dès le début de la décennie passée. Il était impérieux, vu la moyenne d'âge du personnel, de recruter pour assurer la relève, surtout dans certaines administrations. Reynders préféra avant tout miser sur l'informatisation ainsi que sur la réorganisation et la centralisation du travail. Pas simple de discuter de la question. On voit aujourd'hui encore circuler le chiffre de 30 000 agents au SPF Finances. Un chiffre que, sans y inclure le personnel de cuisine et le personnel d'entretien, on n'a jamais atteint et qui d'ailleurs, même avec ces catégories, n'est plus un objectif depuis longtemps.

Depuis 2006, l'effectif du personnel des Finances a été dégraissé de 17 % (!). Pendant cette même période, cependant, le nombre de dossiers fiscaux n'a pas dimi-

nué. Au contraire. Si l'informatisation est certes un support appréciable au niveau des recherches et de la consultation de la documentation fiscale, l'efficacité des contrôles fiscaux sur le terrain ne s'est pas encore visiblement améliorée. Mais le nombre de petites listes à tenir à jour a lui bel et bien connu une augmentation exponentielle. Jamais le travail du personnel n'a été aussi bien suivi.

Autre conséquence de toute cette situation, c'est le retrait du personnel des centres de formation. Il est vrai que la formation permanente a dû céder la place aux formations certifiées. Mais, dans le même temps, la décision de principe a été prise de supprimer l'École nationale de la Fiscalité et de lui substituer des formateurs temporaires. Si d'aucuns s'acquittent indubitablement de leur tâche avec talent, les formateurs qui approfondissent leur matière et développent les moyens pédagogiques nécessaires à la transmission de leur savoir, se comptent encore sur les doigts d'une main. De ce fait, leur tâche s'est alourdie à telle enseigne qu'ils n'ont plus le temps de s'adonner à ce en quoi ils excellent. Cet écueil, on a aussi tenté de le contourner par l'informatisation e-learning. Reste à voir si, en finalité, le résultat sera aussi de qualité.

À cette situation, viennent se greffer la régionalisation et ses transferts de personnel. Les effectifs à transférer aux régions dans le cadre de la sixième réforme de l'état ont été calculés sur l'effectif d'il y a 14 ans. S'il y a longtemps qu'il y a prescription, c'est, néanmoins, sur base de ces chiffres que doit s'opérer le transfert vers les communautés ou régions. Nous l'avons très durement ressenti lors du transfert de la taxe de circulation à la région flamande et wallonne mais ce n'est rien par rapport à ce qui se prépare avec le transfert du personnel de l'Enregistrement. Pratiquement la moitié de l'effectif actuel sera transférée en Flandre alors que les tâches documentaires qui représentent plus de la moitié du tra-

vail, restent fédérales. Réponse de l'Autorité ? Informatisation. Or, les programmes nécessaires à cet effet sont inexistantes ou presque. Et, malgré tout, cela reste le choix.

Tout cela désespère le personnel comme jamais auparavant. S'il est toujours enthousiaste, soucieux du travail bien fait, le personnel du SPF Finances est freiné dans ses élans par des méthodes de travail, des remaniements, des missions qui changent. Plus question de la moindre continuité. Depuis longtemps. Et, en plus, les grands chambardements de la réforme initiée depuis plus de dix ans lui pendent au-dessus de la tête.

Que réserve l'avenir ? Dans les 5 prochaines années, quelque 1 200 agents partiront à la retraite chaque année. À raison de 500 recrutements par an - chiffre à peine atteint ces dernières années - cela fera une nouvelle réduction du personnel de quelque 15 %. Et, dans le même temps, la réforme aura été mise en œuvre, obligeant bon nombre des agents restants à se familiariser aux tâches et méthodes de travail qui auront changé. De contrôle fiscal, on peut douter qu'il en soit encore question. Le seul traitement des déclarations fiscales engloutira tout le temps restant. On peut craindre dès lors que les recettes provenant des contrôles fiscaux en prennent encore un coup. Pas très réjouissant tout cela !

La seule réponse possible consiste à investir dans du personnel jeune et bien formé. La simplification fiscale dont on se targue depuis des années, devrait certes être salubre dans la mesure où elle simplifierait le contrôle des déclarations. Sauf évidemment si cette « simplification » consiste à multiplier les règles et partant à rendre le contrôle plus difficile encore, ce qui aurait l'effet inverse.

A. Truyens et R. Vansaingele

SPF SÉCURITÉ SOCIALE

Chimère ou fourvoisement ?

Un article paru dans JOBAT en 2012 avait fait froncer les sourcils du personnel du SPF Sécurité sociale. Toutefois, faute de pouvoir accéder aux données chiffrées exactes, nous n'avions pas été en mesure de réagir.

Après moult insistances, la CGSP a fini par recevoir des statistiques précises sur l'effectif du personnel utilisé au SPF Sécurité sociale depuis sa création.

Cette fois, Tom Auwers, collaborateur direct de celui qui est connu à jamais comme le gourou des managers publics, Frank Van Massenhove, a méchamment dérapé en annonçant avoir réussi, malgré un assainissement de 700 emplois, à continuer à faire tourner la boutique.

Nous ressentons le besoin de rectifier chiffres et assertions lorsqu'ils sont faux.

Ces statistiques officielles remontent à 2005. Avant cette date, le SPF Santé publique et le SPF Sécurité sociale ne constituaient qu'une seule institution reprise sous le vocable de Ministère des Affaires sociales, ce qui enlève leur

pertinence aux chiffres datant de cette période.

La CGSP se rappelle les nombreuses déclarations des top managers du SPF et, en particulier, de son illustre président Frank Van Massenhove.

En 2012, Frank Van Massenhove écrivait dans *Le Soir* « Mille trois cents collaborateurs travaillent actuellement sous mes ordres, contre deux mille cent, il y a neuf ans ».

Dans *De Morgen* du 7 janvier 2012, il écrivait « Lorsque j'ai commencé, l'âge moyen était de 51 ans et quatre-vingts pour cent étaient peu qualifiés. Et nous avions besoin de personnes hautement qualifiées. Depuis lors, nous avons moins de collaborateurs ici, 1 300 au lieu de 2 500, mais ils sont en majorité hautement qualifiés. »

Le Président du SPF Sécurité sociale n'est pas le seul à tenir ces propos.

Tom Auwers déclarait le 7 mai 2012 : « En 2003, 2 000 fonctionnaires travaillaient au SPF Sécurité sociale. Aujourd'hui, ils sont 700 de moins ».

À propos des déclarations de Frank Van Massenhove et Tom Auwers au sujet de la réduction des effectifs, nous n'aurons qu'un mot : pure chimère. L'imagination, le pouvoir peut certes en user. Nous n'avons rien contre. Mais les chiffres sont ce qu'ils sont.

S'agit-il ici d'erreurs grossières ou bien veut-on apporter une preuve par l'absurde ?

La CGSP laisse l'opinion publique se forger son propre avis. À la vue de tout ceci, néanmoins, il appert que bon nombre de journalistes se contentent de faire un copier/coller de tout ce qui leur est communiqué.

J.-P. Van Autrèvel/G. Rasschaert

SPF JUSTICE

Maisons de Justice

Le combat paie

Les organisations syndicales ont signé le 2 avril 2014 le protocole n° 438 au Comité de secteur XVII compétent pour la Communauté française, celui-ci faisait suite au préavis de grève et à la manifestation du 1^{er} avril 2014 à l'Elysette. Nous avons été reçus par le gouvernement de la Communauté française qui nous a présenté cette proposition finalisée au Comité de secteur XVII.

Le protocole reprend quatre points principaux :

- **Engagement de principe :** la masse budgétaire transférée du fédéral pour le personnel des Maisons de Justice restera totalement affectée au personnel des Maisons de Justice.

- **Au niveau des barèmes :**

En 2017, barémisation de la bonification de 2 000 euros d'où intégration des 2 000 euros dans l'échelle BT2S.

- Maintien de l'échelle BT2S avec des biennales de 793 euros (et non, comme au fédéral, augmentation forfaitaire annuelle de 270 euros).

La même logique s'applique pour les échelles qui rencontrent la même problématique (absence de carrière potentielle au Ministère de la Communauté française), moyennant l'adaptation du montant de la bonification et du développement de leur échelle. L'évolution de la carrière pécuniaire sera négociée ultérieurement en Comité de secteur XVII.

- En ce qui concerne l'application du protocole 276 qui a été négocié en son temps au fédéral et qui était censé réduire les effets négatifs de la carrière Copernic pour une partie du personnel des Maisons de Justice, il sera intégré dans le sac à dos des agents si le fédéral le met en œuvre avant le 1^{er} janvier 2015.

Les contractuels transférés maintiennent leur rémunération fédérale, le sac à dos leur est appliqué.

Nous vous tiendrons informés lorsqu'en Comité de secteur XVII les négociations sur l'évolution de carrière s'ouvriront suite à ce protocole.

M. Jacobs

Ordre Judiciaire

Inquiétudes des agents de niveaux B et C nommés à titre provisoire dans les différents greffes et parquets à Bruxelles suite aux places déclarées vacantes au Moniteur belge du 25 janvier 2013.

En date du 25 janvier 2013, sont parues au Moniteur belge des places vacantes dans les niveaux B et C afin de combler les cadres des différents tribunaux et parquets de Bruxelles.

Lors de la postulation, le personnel a dû compléter un document où la question leur a été posée de savoir s'il était titulaire d'un certificat linguistique ou pas.

Apparemment la plupart des lauréats en ordre d'être nommés **ne possé-**

daient pas le certificat de bilinguisme fonctionnel.

C'est donc avec un grand étonnement qu'après avoir signé l'arrêté de nomination, le personnel se voit dans l'obligation de participer aux examens linguistiques du Selor.

Nous avons adressé un courrier à Monsieur Jan Bogaert, Directeur général Ordre judiciaire afin d'obtenir un entretien au cours duquel nous espérons avoir des réponses à nos

questions quant à la nomination définitive afin de rassurer nos affiliés.

Nous ne manquerons pas vous tenir au courant du suivi de ce dossier.

M. Dereze et M. Jacobs

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES CIVILS

Plan de personnel 2014 du personnel civil de la Défense : rejeté par la CGSP

Alors que rien ne dit que le gouvernement va encore approuver des plans de personnel, nous avons été pris de court à la Défense et avons été concertés sur le plan de personnel 2014.

Parler de plan n'est peut-être pas la bonne terminologie parce que ce terme présuppose une vision d'avenir, ce qui précisément fait lourdement défaut pour le personnel civil de l'armée belge.

À l'époque, les cadres de personnel furent jugés complètement désuets, inappropriés dans le cadre d'une politique moderne de personnel, trop statiques et ne rendant pas exactement compte des besoins et des effectifs.

Le plan de personnel était né : un instrument empreint de flexibilité, d'adaptabilité dans le cadre d'une politique dynamique et de modernité de langage.

Aujourd'hui, il n'est plus qu'un instrument budgétaire, un instrument de mesure des coupes claires effectuées d'année en année. Il n'a plus rien de dynamique, ne dit plus rien des besoins en personnel nécessaires pour remplir la mission que les services

publics doivent garantir au contribuable.

À l'instrument d'information, s'est substitué un instrument de mesure mais... à trop mesurer, le temps finit pas être compté.

La CGSP rejette cette politique paroissiale même si peut-être nous sommes le seul syndicat à encore oser le faire.

G. Rasschaert

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Vers un nouveau statut pour les civils du SGRS ?

Un projet d'AR visant la revalorisation de la fonction de certains agents civils du Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) a été proposé au Conseil des ministres du 4 avril 2014. Le but est d'augmenter l'attractivité pour les candidats potentiels et d'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière et de motivation aux

agents actuellement en service dans le Département SGRS, tout en se rapprochant du statut actuellement en application à la Sûreté de l'État.

Le nouveau statut insiste sur le fait que ces agents civils du SGRS sont des agents de l'État qui sont soumis à des dispositions spécifiques décou-

lant de la nature et des exigences de leurs fonctions et de leurs responsabilités (Loi organique des Services de Renseignement et de Sécurité du 30 novembre 1998). On y retrouve également certaines dispositions administratives sur la nouvelle philosophie des carrières de la Fonction publique fédérale actuellement mise en œuvre.

Les rédacteurs ont voulu augmenter l'attractivité de la fonction d'inspecteur et de commissaire-analyste, ainsi que le recrutement de ces agents, afin de faire face à la concurrence dans ce domaine d'expertise, notamment par l'application des mêmes échelles de traitement, d'allocations et d'indemnités existantes pour le personnel des Services extérieurs de la Sûreté de l'État.

Il est également prévu des mesures particulières pour régler certaines situations, comme la perte de l'habilitation de sécurité, le port d'armes, la fixation d'une période de rendement, l'envoi de ce personnel en OPEX avec les militaires, etc.

Le PS a déploré que depuis 2006 aucun examen de recrutement n'ait été organisé et s'est battu pour que les catégories de personnel exclues du projet puissent être incorporées (contractuels notamment). Malheureusement, le Cabinet Bogaert s'est opposé aux propositions du Cabinet Onkelinx, car le statut de la Fonction publique exclut tout recrutement d'un agent contractuel vers le cadre statutaire via un examen de promotion statutaire et que des adaptations à la carrière des agents contractuels ont déjà été implémentées. Le Cabinet De Crem a abondé dans le même sens, précisant qu'après l'entrée en vigueur du projet, la Défense ne prolongera plus la validité de la réserve de recrutement de 2006 et organisera un

nouvel examen de recrutement selon les modalités de l'arrêté royal présenté.

On soulignera plusieurs articles, notamment l'article 3 § 6 qui précise que le Commissaire en chef est l'adjoint du chef ACOS IS et qu'en cette qualité de chef d'une division, il assiste le chef ACOS IS dans l'organisation de l'appui renseignement et sécurité aux opérations, définit les objectifs à atteindre, les missions, les structures et les moyens en personnel et en matériel y afférant, en ce compris leur répartition par objectif à atteindre, assure les compétences statutaires vis-à-vis des agents, assure et contrôle l'exécution des missions confiées au personnel civil en service à ACOS IS, etc.

L'article 12 prévoit que dans les cas de retrait ou de non-renouvellement de son habilitation de sécurité, l'agent est réaffecté dans une fonction de son niveau, A ou B, au sein du Ministère de la Défense (aux conditions de l'article 75).

Les articles 77 et 78 imposent à l'agent ou le stagiaire de porter une arme de service lorsque l'exercice de sa mission le requiert. En cas de refus du port d'arme de service, ainsi que de participer à la formation et au maniement des armes, l'intéressé fera l'objet d'une procédure disciplinaire.

On regrettera qu'à l'article 79, l'agent qui a suivi aux frais du Ministère de la Défense une ou plusieurs formations

dont le coût cumulé sur une période de deux ans est supérieur à seulement 5 000 euros soit soumis à une période de rendement de deux ans. Dans un domaine aussi pointu, cela revient à dire qu'ils seront tous soumis au rendement de deux ans !

Les articles 86 et 87 fixent le taux horaire des allocations pour le service de week-end (de 16,50 à 31 euros suivant le grade) et pour le service de nuit (de 4 à 7 euros suivant le grade). Vient aussi s'ajouter une indemnité forfaitaire de 8,68 euros par jour de service effectif pour couvrir les menues dépenses occasionnées dans l'exécution de la fonction, ainsi que d'une indemnité forfaitaire mensuelle de communication des frais de téléphonie et communication dont le montant est fixé à 24,10 euros.

L'article 95 autorise une allocation pour toute heure de prestation supplémentaire non récupérée pendant un trimestre et fixée à 1/1850e du traitement annuel brut.

On vous fait grâce des mesures transitoires et on espère qu'une chose, c'est que ce nouveau statut ne soit pas une excuse pour laisser la Ferrari au garage sous la prochaine législature, faute de budget suffisant ! En attendant, le Conseil d'État doit encore se prononcer sur le texte, qui sera ensuite soumis à la signature du Roi.

P. Descy

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES (PAPO)

Bilan

L'heure du bilan de cette législature a sonné, que pouvons-nous retenir ?

- Nominations dans toutes les catégories des personnels administratifs, notamment les correspondants comptables et les comptables. Pour ceux-ci, il a fallu le soutien des ministres de l'Enseignement supérieur, du ministre-

président, mais aussi faire preuve d'obstination et bloquer pendant des mois l'avant-projet de décret déposé par la ministre cdH afin d'obtenir gain de cause.

- Augmentation de la programmation sociale de 200 euros en 2 temps.
- Nomination pour le personnel

ouvrier à hauteur de 65 % dans toutes les fonctions et dans toutes les cuves au 1^{er} juin 2014 et toujours grâce aux mêmes ministres.

- Le point le plus négatif est le retrait de 6 000 000 euros dans l'ensemble des dotations de fonctionnement des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2014 et ses consé-

quences négatives sur l'emploi du personnel ouvrier dans nos écoles. Mais en même temps, cette ministre cdH a su dégager 9 000 000 euros supplémentaires pour les bâtiments de l'Enseignement libre. Où est la logique ?

Le 25 mai, quand vous serez dans l'iso-

loir pensez à ce bilan, ne vous trompez pas de cible, notre adversaire c'est la droite, faites en sorte que celle-ci sorte affaiblie de ce scrutin au profit de la gauche, et, votez de façon utile à gauche.

- Congés compensatoires pour 2014 :
 - ponts des 2 mai, 30 mai et 10 novembre ;

- un jour à récupérer le 27 septembre comme congé de vacances annuel ;
- congés du 29 au 31 décembre inclus.

M. Jacobs et M. Bex

RÉGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – SECTEUR XVI

L'heure du bilan et des choix

En cette veille d'échéances électorales importantes, il est de tradition de faire un bilan de la législature passée.

Il est inutile de vous rappeler que la Fonction publique wallonne a (de nouveau) connu de grands chambardements sous cette législature : diminution des crédits fonction publique, non-remplacement systématique des départs, création d'une coûteuse école d'administration... rien ne nous fut épargné durant ces 5 dernières années.

Malgré ce climat difficile, la CGSP est restée à la pointe du combat en région wallonne (rappelez-vous le remboursement des 13,07 % sur le pécule de vacances) ; deux conventions sectorielles ont été signées (dont la dernière a tout de même nécessité des actions de grève initiées par la CGSP), soit une de moins qu'avec le ministre précédent Philippe Courard, avec une attention particulière sur le niveau D (revalorisation de la carrière et intégration de tâches auxiliaires dans les métiers statutaires) mais aussi des revalorisations pour l'ensemble des niveaux (allocation de fin d'année, chèque-repas).

C'est ainsi également qu'en fin de législature, nous avons pu (enfin) régler l'épineux dossier du niveau A qui, depuis de nombreuses années, n'avait pu aboutir. La CGSP est restée ferme sur ses positions et a pu imposer un système de carrière plane à deux promotions (comme pour les autres niveaux) avec deux filières de carrière en plus d'une filière d'encadrement.

Au-delà des difficultés inhérentes à toute négociation, cette législature fut aussi marquée par une dégradation du dialogue social en Wallonie, une première !

À plusieurs reprises, nous avons dû taper du poing sur la table quand des Cabinets ministériels étaient systématiquement absents lors des Comités de négociation. Nous avons dû aussi avoir recours au Conseil d'État pour faire respecter les prérogatives des Organisations syndicales, comme par exemple la négociation des programmes des concours de recrutement.

Il nous est apparu clairement sous cette législature que la Fonction publique ne constituait pas une priorité pour le gouvernement wallon.

Si nous ne nous attendions pas à des miracles (c'est le cas de le dire) du côté du cdH et d'Ecolo, force est de constater que l'attitude du PS nous a parfois laissés perplexes ; il y eu du bon et du moins bon.

Au niveau du cabinet Demotte, l'arrivée en fin de législature d'un nouveau chef de cabinet en charge de la région wallonne a permis de débloquent certains dossiers et de rétablir un climat de confiance quelque peu écorné.

Si du côté des camarades du secteur IX-Communauté française, ils peuvent se montrer satisfaits des accords passés avec le ministre Marcourt, du côté de la Région wallonne, par contre, on frise le zéro pointé : refus de mise en place d'or-

ganes de concertation sociale dans des organismes ou sociétés de droit public dont le ministre exerçait tout ou partie de la tutelle, création d'une Direction à la DGO6 dirigée par du personnel contractuel, velléités de faire sous-traiter partie des missions de l'Administration, nous avons eu droit au pire en matière de fonction publique. Espérons que ce n'était qu'une erreur de parcours qui ne se reproduira pas s'il reste dans la future équipe gouvernementale.

Peu de dossiers ont été traités avec le ministre Furlan mais à chaque fois nous avons pu trouver des accords en faveur des personnels concernés (receveurs régionaux, transfert des voiries provinciales).



Le ministre avec lequel les relations ont toujours été empreintes de respect et de compréhension, est sans conteste Eliane Tillieux ; sur plusieurs dossiers (Statut spécifique du CHP Les Marrogniers avec des objectifs de nomination, transfert de compétences en matière de santé avec le choix de leur affectation laissé au personnel de la DGO5), le dialogue a toujours été présent et le respect mutuel : un exemple à suivre.

Le 25 mai prochain, nous serons appelés à nous positionner notamment pour une Wallonie qui s'apprête à accueillir de nouvelles compétences, nouvelles compétences qui impliqueront des choix sociétaux cruciaux, notamment en

ce qui concerne les politiques de l'Emploi et les allocations familiales.

Ces choix devront être guidés par les valeurs de solidarité auxquelles, en tant que militant de la CGSP, nous adhérons.

Ces valeurs, ce ne sont ni la droite ni les centristes mous qui les défendront ; seul un vote utile à gauche constitue la seule et unique voie.

P. Lebrun

RÉGIONALE DE NAMUR

Permanences fiscales : exercice d'imposition 2014 revenus 2013

En cette période de rentrée de déclarations fiscales, les camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Cette permanence sera organisée les mercredis 4, 11, 18 et 25 juin 2014 de 9h à 12h à la régionale de Namur,

rue de l'Armée Grouchy, 41 à 5000 NAMUR.

Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin).

Dans un souci d'efficacité, il est demandé aux affiliés de se munir de tous les documents nécessaires tels que :

- fiche 281.10 ou autres...
- attestation assurance-vie ;

- prêt hypothécaire ;
- déclaration de revenus de l'année 2012 (extrait de rôle) et revenus de l'année 2013 ;
- si problème particulier joindre les pièces y afférant ;
- carte d'identité (si marié ou cohabitant, il faut la carte d'identité pour chaque personne).

M. Bongiovanni

NOS RÉGIONALES

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Élections ! Et après... ?
- 4 / Dossier • Quelle(s) fin(s) pour l'Europe ?
- 6 / TSCG • Ratification du TSCG - Promesses non tenues
- 7 / Le mot qui pue • Service minimum
- 8 / IRB • 1^{er} mai à Bruxelles

www.cgspwallonne.be

SOMMAIRE

Infos AMiO

9 / Édito • L'année de tous les dangers !

Fédéral

- 10 / Comité B • Effets inattendus de l'évaluation « Bogaert »
- 11 / SPF Finances • Un avenir pour le SPF Finances ?
- 12 / SPF Sécurité sociale • Chimère ou fourvolement ?
- / SPF Justice • Maisons de Justice
- 13 / SPF Justice • Ordre Judiciaire
- / Défense - Civils • Plan de personnel 2014
- / Défense - Militaires • Nouveau statut pour les civils du SGRS ?

Communauté française

14 / Secteur IX - PAPO • Bilan

Région wallonne

15 / SPW • L'heure du bilan et des choix

Nos régionales

16 / Namur • Permanences fiscales

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11